



Buts de l'unité d'enseignement :

## **Harmonie vitale par la sophrologie**

### **Harmonie avec l'environnement – phase de totalisation**

#### **Conditions d'admission**

- Avoir 16 ans ou être âgé d'au moins 15 ans et avoir suivi deux années dans l'enseignement secondaire de plein exercice;
- Etre porteur du C2D ou CESI;
- Etre porteur de l'attestation de réussite de l'unité d'enseignement :
  - " Harmonie vitale par la sophrologie : Harmonie avec les autres – phase de futurisation – prétérisation "

#### **Finalités particulières de l'unité d'enseignement**

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- d'enrichir ses bases théoriques et pratiques en sophrologie ;
- d'affiner la perception et l'expression des phénomènes (dans le sens phénoménologique husserlien et existentiel du terme) ;
- de s'initier à l'application de bases théoriques et pratiques de la sophrologie, dans la limite de ses compétences, dans les domaines socio-pédagogique et prophylactique.

En aucun cas, cette unité de formation ne permettra l'obtention partielle ou totale d'un titre, quel qu'il soit, via une école privée ou une association professionnelle.

#### **Titre délivré**

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement "Harmonie vitale par la sophrologie – Harmonie avec l'environnement : phase de totalisation".